

**DÉCISION SUR LE SOMMET MONDIAL  
DE LA DIASPORA AFRICAINE**  
Doc. EX.CL/696(XX)

**La Conférence,**

1. **PREND NOTE** du Rapport de la Conférence ministérielle sur la Diaspora du 24 septembre 2011 et **APPROUVE** les résultats et les conclusions de la Conférence;
2. **APPROUVE** la Feuille de route, le Calendrier des activités et le Calendrier des événements proposés pour le Sommet et les processus de suivi ;
3. **FÉLICITE** la Commission de l'UA et le Gouvernement d'Afrique du Sud pour les efforts qu'ils ont déployés dans le cadre de la préparation du Sommet mondial de la Diaspora, prévu pour le 25 mai 2012 ;
4. **DEMANDE** à la Commission et au Gouvernement d'Afrique du Sud de poursuivre leur collaboration active et de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'organisation efficace et le bon déroulement du Sommet mondial de la Diaspora africaine;
5. **DEMANDE ÉGALEMENT** à la Commission de préparer un document-cadre sur la représentation de la Diaspora africaine au sein des structures et processus de l'Union africaine, conformément aux décisions des organes délibérants de l'UA;
6. **RÉAFFIRME** sa décision de faire de la question de la Diaspora un point permanent de l'ordre du jour des sessions de la Conférence ;
7. **INVITE** tous les États membres et les partenaires concernés de l'UA et les communautés de la Diaspora dans le monde à soutenir la préparation du Sommet mondial de la Diaspora africaine prévue le 25 mai 2012 en vue d'assurer son bon déroulement et de préparer sa stratégie de mise en œuvre.
8. **DEMANDE EN OUTRE** à la Commission de l'UA de faire rapport sur les résultats du Sommet de la diaspora africaine à la prochaine session ordinaire de la Conférence, en juin 2012